Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 43 (2006)
Heft: 1695

Artikel: Sociétés de recouvrement : des statistiques intéressées
Autor: Dépraz, Alex
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1009069

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Des statistiques intéressées

De Bâle au Tessin, on tarderait à payer ses factures. Cependant, ces chiffres incomplets annoncent le projet d'augmenter le taux d'intérêt moratoire.

Les Suisses seraient de plus en plus négligents dans le paiement de leurs factures. C'est du moins ce que révèle la publication annuelle de la «carte des débiteurs» établie par l'Association suisse des sociétés fiduciaires de recouvrement. A l'aune de l'«indice d'encaissement», les citadins bâlois remportent la palme des mauvais payeurs juste devant les Neuchâtelois et les Vaudois. Sur quoi repose cet indice? Les trois critères pris en compte sont la population, le nombre de mandats confiés aux sociétés de recouvrement et le volume des créances correspondant à ces mandats. Autrement dit, plus les créanciers font appel à des sociétés spécialisées dans la traque aux mauvais payeurs, plus l'indice est élevé. Corollaire: cet indice ne révèle rien du paiement plus ou moins tardif des factures dans tous les autres cas. Par exemple, des impôts pour lesquels l'Etat ne fait pas appel à des spécialistes du recouvrement. Cela explique certainement que l'indice d'encaissement soit meilleur dans les régions rurales, où les gens se connaissent et privilégient la négociation de délais de paiement aux méthodes parfois hardies des sociétés de recouvrement.

Le nombre des poursuites constitue un indicateur plus sûr, même s'il n'est pas non plus à toute épreuve. En effet, la particularité du système légal suisse (la «LP» ou loi sur la poursuite pour dettes et la faillite) réside notamment dans le fait qu'il est possible de faire notifier un commandement de payer sans devoir prouver sa créance. A cela s'ajoute que la poursuite n'est qu'un moyen de dernier recours: de nombreux paiements interviennent lors d'envoi de rappels. Selon l'Office fédéral de la statistique, le nombre des commandements de payer est en légère augmentation ces dernières années, mais sans comparaison possible avec l'explosion de l'indice d'encaissement des sociétés de recouvrement. Seule une compilation de statistiques de l'économie et des administrations pourrait permettre de savoir si les ménages suisses paient réellement leurs factures avec plus de retard ou si les habitudes de paiement (par internet et non plus à la fin du mois par la poste) jouent aussi un rôle.

Reste à savoir pourquoi les sociétés de recouvrement s'inquiètent de voir proliférer les débiteurs indélicats alors qu'elles en vivent. Auraient-elles une solution face à la diminution du revenu disponible de nombreuses familles helvétiques? Une intervention politique devrait prochainement dévoiler des intentions d'une tout autre nature. Actuellement, le taux d'intérêt moratoire fixé par la loi est de 5%. Selon le quotidien *24 heures*, les sociétés de recouvrement veulent que ce taux d'intérêt, qui est aussi leur principale source de revenu, soit purement et simplement doublé et passe à 10%. On n'est jamais aussi bien servi que par soi-même! *ad*

Demandez votre mot de passe!

Tous les abonnés de *Domaine Public* peuvent accéder à notre site Internet. Il suffit de nous communiquer une adresse électronique afin de recevoir un mot de passe personnel, indispensable pour consulter nos pages.

Edito

La dérobade

Déficit annuel: 1,75 milliard (chiffre 2005). Dette: 7,77 milliards. Prévision pour 2007: plus de 10 milliards. Tels sont les comptes et le bilan de l'assurance invalidité (AI). Comment ne pas agir si l'on a la responsabilité politique de cette assurance?

Aucune mesure d'économie radicale aux effets immédiats n'est envisageable. L'AI, ce n'est pas un robinet que l'on peut fermer. La dépense est faite pour une grande part de rentes, qui sont des droits acquis, valables jusqu'à l'AVS. Si bien que les économies décidées par le Parlement pour quelques centaines de millions (suppression de la rente complémentaire pour le conjoint, et celle dite complément de carrière), quoique douloureuses pour ceux qu'elles touchent, ne changeront pas fondamentalement la situation de l'AI. Ni la nouvelle politique mise en place sous la formule «plutôt la réinsertion que la rente», dont l'interprétation est d'ailleurs équivoque. Mais même si elle aboutit à une réduction des nouvelles rentes de 20%, les effets financiers ne se feront sentir que sur le long terme. L'assainissement de l'AI exige donc de nouvelles recettes. Le Conseil fédéral les a jugées «indispensables». Et il propose dans son Message, parallèlement à la réforme de l'assurance, un refinancement. Pour l'essentiel une augmentation de la TVA de 0,8 point.

On aurait pu attendre du Parlement qu'il mène de front et la réforme et l'assainissement. On aurait pu imaginer (naïvement) que la droite, qui aime à rappeler les dures exigences de la rigueur financière, ne laisse pas courir un endettement annuel, colossal, de 1,5 milliard. Mais non, ce déficit, quoique énorme, on fait comme si on ne l'avait pas vu. Ou hypocrite, on se justifie en prétextant qu'avant de solliciter le peuple il faut lui prouver sa volonté de réforme.

Le Conseil fédéral, lui-même, abandonne. Devant le Conseil des Etats, Pascal Couchepin parle de ceux qui voudraient de nouvelles recettes comme s'ils étaient des Winkelried. En faisant comprendre qu'il ne sera pas ce héros.

La dérobade, nous sommes en période préélectorale, est généralisée. Mais à laisser courir l'endettement de l'AI, on s'expose au risque que soit réclamée une VIème révision, conduisant à des économies drastiques et, parce que sous les chiffres il y a des personnes, inhumaines. *ag*